

Débat—Ajournement

fort bien. Toutefois, un comité de cette nature devrait être composé exclusivement de députés.

J'ai accueilli avec satisfaction cette annonce dans le discours du trône. J'ignore pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps avant de présenter une mesure de la sorte. Le prix des produits alimentaires a augmenté sensiblement depuis 12 mois. Au cours de l'an dernier, il a monté de plus de 10 p. 100. Toutefois, ce n'est que depuis le 30 octobre, alors que le gouvernement a constaté que la situation était précaire, que des mesures ont été prises; les honorables vis-à-vis se désintéressaient auparavant de cette importante question.

Je me souviens qu'il y a quelques mois le premier ministre (M. Trudeau) avait laissé entendre qu'une hausse du prix des produits alimentaires ne serait pas nuisible, car des prix plus élevés pourraient rapporter plus aux cultivateurs. Je voudrais rappeler aux députés, par votre intermédiaire monsieur l'Orateur, que les cultivateurs ne jouissent aucunement de cette hausse. Le revenu agricole net a baissé au cours des cinq dernières années et la proportion de la somme consacrée à l'alimentation que touche le cultivateur a diminué sensiblement depuis 20 ans. En 1949, le cultivateur touchait 57 p. 100 de la somme consacrée à l'alimentation, tandis qu'en 1972, il en reçoit seulement 38 p. 100.

Le moment est donc venu d'enquêter sur tous les aspects de cette hausse des prix dans l'alimentation. Il nous faut déterminer qui profite de cette augmentation dont le consommateur fait les frais. La Chambre doit sans perdre un instant, dès demain, constituer le comité. Je prie instamment le ministre de communiquer avec les leaders de tous les partis à la Chambre afin qu'on puisse agir sans plus tarder. J'incite le ministre également à demander à la Chambre que le comité ait plus que le simple pouvoir d'examiner la hausse des prix dans l'alimentation. Trop longtemps, nous nous sommes contentés de créer des groupes de travail, des commissions royales d'enquête pour étudier les problèmes de taille. Ce qui s'est produit, c'est qu'on a jeté les rapports au panier, c'est qu'on les a oubliés sur les tablettes, sans que les gens en retirent le moindre avantage.

Je tiens à faire certaines suggestions que le ministre, je l'espère, prendra au sérieux. Le comité devra avoir un mandat précis qui lui permettra d'examiner les livres des différentes sociétés et associations visées par l'étude. Il devra pouvoir avoir accès à tous les documents pertinents.

J'estime que le comité devrait étudier la question du prix des denrées alimentaires sous tous ses angles et scruter les opérations de toutes les sociétés engagées dans ce domaine. J'ai à l'esprit cinq ou six aspects du problème, tels les bénéfices de base des entreprises engagées dans la production, la transformation, et l'emballage des denrées alimentaires. Troisièmement, le comité devrait examiner de près la distribution des produits—soit le transport par fer ou autrement. Quatrièmement, le comité devrait se renseigner sur la publicité et la promotion; cinquièmement, se renseigner sur les conglomérats, l'intégration verticale, les magasins à succursales, et ainsi de suite—et je vise ici des sociétés comme la Garfield Weston et ses filiales.

Nous devons surveiller dans l'industrie alimentaire à tous les paliers le bénéfice réalisé sur le capital social. On peut s'y tromper quant les magasins à succursales déclarent n'avoir réalisé qu'un demi ou un pour cent de bénéfice sur ses ventes. Voici un exemple. Des entreprises comme Dominion déclarent n'avoir réalisé qu'un maigre

bénéfice de 6 p. 100 sur leurs ventes de denrées alimentaires au Canada. Si nous examinons de près les registres, nous voyons qu'en réalité la Société a réalisé des bénéfices de 11 p. 100 sur les fonds investis dans des succursales Dominion un peu partout au pays. Voilà quelques aspects de la question que le Comité devrait étudier lorsqu'il examinera l'augmentation du prix des denrées alimentaires et qu'il recommandera des mesures pour qu'il y ait diminution.

Nous devons agir dès maintenant, car la question est d'importance pour beaucoup de Canadiens de ma circonscription, comme ceux qui ont des revenus fixes et les assistés sociaux, les chômeurs et les autres personnes qui ne jouissent pas des bienfaits de notre société prétendue riche.

Il nous faut agir comme certains pays, la Suède par exemple, ont fait. La Suède, récemment, a annoncé la mise en œuvre d'une réglementation des prix de certaines denrées de base. Il nous faut aussi une commission de révision des prix qui ait de véritables pouvoirs et qui n'ait pas peur de faire des recherches concernant les augmentations du prix des denrées alimentaires. Là où l'augmentation du prix ne se justifie pas, le Parlement a l'obligation morale de contrôler le prix des denrées alimentaires et de ramener le prix à un niveau équitable pour le consommateur moyen.

Ce sont là quelques-unes des idées que j'aimerais que le ministre commente brièvement ce soir en répondant à ma question.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député a soulevé différentes observations intéressantes sur la composition et le mandat d'un comité parlementaire d'enquête sur le prix des denrées alimentaires. Je dois lui rappeler que ce comité ne sera pas formé par le gouvernement ni par les leaders à la Chambre mais à la suite d'un débat et d'une décision de la Chambre. Je pense que nous verrons très prochainement un avis de motion inscrit au *Feuilleton* en vue de la création d'un comité parlementaire chargé d'étudier ces prix. J'espère qu'une fois cette motion parue au *Feuilleton* les leaders à la Chambre conviendront de la mettre à l'étude au plus tôt afin qu'une décision s'ensuive rapidement.

Au cours du débat sur la motion de création de ce comité, il nous sera possible d'étudier plus en détail les suggestions faites ce soir par le député ainsi que d'autres qui émaneront des différents côtés de la Chambre. Il est indiscutable qu'un comité des prix des produits alimentaires est actuellement important et j'en attends avec impatience la création.

LE LOGEMENT—LE LOTISSEMENT WHITSON GARDENS, À CHELMSFORD, ONT.—LA CONSERVATION DE LA VALEUR DES MAISONS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, la situation que j'ai évoquée dans ma question de vendredi dernier s'est trouvée précipitée par la pénurie de logements dans la circonscription que je représente, celle de Nickel Belt. La rareté des maisons à un prix abordable pour nos citoyens a entraîné une forte spéculation sur les terrains et la construction de maisons avec des matériaux de qualité inférieure et un travail peu soigné, et les maisons ont ensuite été vendues au moyen de méthodes douteuses.

Les deux niveaux de gouvernement, provincial et fédéral, ont toujours refusé d'adopter des mesures législatives